

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE -AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

COMMUNE DE LIERNEUX

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Procès-verbal de la CLDR
du 04 octobre 2016 à 19h30
(Salle Le Vicinal – rue de la Gare 20 à 4990 Lierneux)**

Représentants	Effectifs	Suppléants
Quart communal	Didier MINET Vincent PEFFER Gaston LEROUX Fabrice LEONARD	Daniel TOURBACH Fabrice LEONARD Philippe MATHIEU
Autres membres	Bernard BOTTY Luc DETHIER Nathalie FRESON Jacques HENRY (excusé) Diane NINANE Jean-Pierre DELWAIDE (excusé) Lionel MERTENS Xavier KAISER Vincent LEROUX Huguette LALLEMAND Antoine NEUFORGE Thomas ZINNEN	Jean-Marie CYPERS Didier NEURAY Pierre-Dominique RUYSEN Alain DANIEL Pierre LHOEST Gabrielle HOURLAY Henry NAVEAU Ghislain LAPORTE Patricia MATHIE Jacques JAMOYE Amandine TOURBACH (excusée)

Organisme accompagnateur (GREOVA) : Maurine VANNI
(04/384.67.88–pcdr@greoa.be–www.pcdr.be)

Auteur de projet (JNC) : Aurélie LECLERQ et Benjamin TODARO – Eléonora CAMPANELLA (excusée)

Agent communal en charge du PCDR : Maud COUNSON

1. Introduction

Le Bourgmestre remercie les membres de la CLDR d'être présents à la réunion. Il spécifie que la composition de la CLDR devra se compléter suite aux différentes réunions villageoises. Il explique notamment qu'un nouveau président de la CLDR sera désigné dès 2017. La définition du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) sera prévue dès que la composition de la CLDR sera définitive. Le Bourgmestre annonce que le rapport socio-économique va être présenté par l'auteur de projet dans les différents villages dès la semaine suivante.

2. Approbation du PV du 26 novembre 2015

Différentes remarques sont émises par les membres. Un membre de la CLDR, Pierre-Dominique RUYSSSEN, précise que son absence avait été excusée lors de la précédente réunion. Cette erreur sera corrigée dans le PV. Un autre membre se demande pourquoi les délais annoncés n'ont pas été respectés. Le Bourgmestre précise qu'un certain temps était nécessaire pour récolter toutes les informations essentielles à l'actualisation du rapport socio-économique.

Suite à ces différentes remarques, le PV du 26 novembre 2015 est approuvé.

3. Présentation du GREOVA

L'agent de développement se présente brièvement. Ensuite, elle précise que les statuts de l'asbl sont en cours de modification et que la Vesdre a été intégrée dans sa dénomination, d'où l'appellation GREOVA.

L'agent de développement poursuit en rappelant les différentes étapes d'une Opération de Développement Rural (ODR). Elle explique que l'ODR se base sur une étude socio-économique réalisée par un auteur de programme. Celle-ci est combinée à un processus de consultation citoyenne mené par un organisme accompagnateur. Les différentes données récoltées sont assemblées pour définir une stratégie de développement rural pour les 10 années à venir. Des objectifs de développement sont déterminés à travers la consultation des habitants. Vient ensuite la définition de différents projets citoyens permettant d'atteindre les objectifs fixés.

L'agent de développement rappelle que le PCDR intègrera la notion de développement durable tout au long de son élaboration afin de poursuivre l'optique d'un Agenda local 21. La notion de développement durable poursuit cinq finalités : la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité, l'épanouissement de tous les êtres-humains, la cohésion sociale et l'adoption de modes de production et de consommation responsables.

La composition du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) est brièvement rappelée. L'agent de développement précise que le PCDR se compose de six parties. La première partie est consacrée au diagnostic socio-économique de la commune. La deuxième partie reprend les résultats de la consultation citoyenne. Ensuite, vient le diagnostic partagé qui consiste en la confrontation des données obtenues dans les deux parties précédentes. La quatrième partie consiste à définir les défis et objectifs de développement pour les 10 années à venir. Différents projets sont alors détaillés dans la partie suivante au travers de fiches-projets. La dernière partie consiste à dresser un tableau récapitulatif des différents projets classés par ordre de priorité constituant ainsi différents lots (0-1-2-3). L'agent de développement précise que différentes actions peuvent dès lors être menées tout au long du processus sans nécessiter de subventionnement. Ces actions constitueront le lot 0.

4. Présentation de l'auteur de programme JNC

L'auteur de projet présente brièvement le bureau d'étude JNC et précise que l'équipe se compose d'une quarantaine de personnes. Ensuite, Aurélie Leclercq revient sur l'ancien PCDR approuvé en 1997 afin d'en préciser les différents objectifs fixés à l'époque ainsi que les projets réalisés. Elle présente la liste des différents projets ayant été concrétisés et ceux non-concrétisés.

Ensuite, vient la présentation du contexte général de localisation de la commune de Lierneux. La carte de la commune est présentée aux membres de la CLDR. La structure physique est alors définie. Le bureau d'étude explique qu'en termes d'occupation du sol, la commune dispose d'une large surface non artificialisée. L'architecte paysagiste précise que l'urbanisation se fait trois à quatre fois

plus vite que ce que la population n'augmente. La commune a connu une augmentation de la population de 7,6% depuis 10 ans alors que l'urbanisation a augmenté de plus de 25%. Les surfaces forestières s'élèvent à 48% de la surface du sol.

Vient alors la présentation de la structure naturelle de la commune de Lierneux. L'architecte paysagiste précise qu'au niveau de cette structure, on retrouve la vallée de la Lienne, d'importantes zones boisées, de nombreux sites Natura 2000, trois réserves naturelles. Tous ces éléments démontrent la valeur patrimoniale de la commune.

Le bureau d'étude précise que Lierneux est une des communes les plus favorisées en termes de pratiques agricoles favorables à la biodiversité. Toutefois, plusieurs espèces invasives sont présentes sur le territoire (constat commun à l'ensemble de la Région wallonne). L'architecte paysagiste spécifie que le recensement des espèces invasives pourrait faire partie d'une action du lot 0. Ces espèces s'étendent sans concurrence et prennent la place d'autres biotopes, ce qui entraîne une perte en matière de biodiversité.

La thématique du paysage est alors abordée. L'architecte paysagiste cite les différents éléments structurants de la commune (vallées et boisement) et précise qu'une grande partie du territoire est reprise en zone d'intérêt paysager au plan de secteur ou par l'ADESA (Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents). Par contre, le centre de Lierneux n'est pas concerné. Néanmoins, le patrimoine bâti a une importance à prendre en compte.

Le bureau d'étude présente ensuite la structure du bâti. Il est précisé que le bâti est assez dispersé sur la commune, notamment avec la présence de nombreux hameaux. La répartition des habitants est alors détaillée. Il est spécifié que 39% des habitants (dont 10% à l'institut psychiatrique) vivent dans le village de Lierneux. Environ 30% des habitants sont répartis sur les villages d'Arbrefontaine, de Jevigné et de Sart. Les autres habitants sont dispatchés dans les différents hameaux de la commune. On observe une augmentation de la population dans les anciennes communes. Le bureau d'étude précise que, comme dans beaucoup de communes, les habitants ne se concentrent pas spécialement dans le centre du village, ce sont les villages périphériques qui sont les plus attractifs.

En ce qui concerne les commerces de proximité, ces derniers sont concentrés sur le village de Lierneux. On recense cinq écoles fondamentales réparties sur Lierneux, Arbrefontaine, Jevigné et Sart. En revanche, aucune école secondaire n'est présente sur la commune. L'entité compte plusieurs infrastructures sportives. Le secteur Horeca est quant à lui peu représenté sur la commune.

En 2014, on recensait 1740 logements sur la commune. Parmi ces logements, 97,9% se constituent de maisons et 2% d'appartements. Ce constat met en cause l'adaptabilité des logements aux besoins des seniors et des personnes seules qui, généralement, optent pour un logement plus petit ou un appartement.

En ce qui concerne la valeur des terrains à bâtir, le prix au mètre carré était estimé par le cadastre à 30,6 € en 2014. Cette information ne semble pas faire l'unanimité aux yeux de tous les membres de la CLDR qui l'estiment inférieur à la réalité de terrain. Le bureau d'étude poursuit sa présentation en spécifiant que la valeur moyenne d'une maison s'élève à 137.970€.

En matière d'équipements, le bureau d'étude précise que l'indice d'accessibilité aux différents services est supérieur à 30 minutes. La commune semble plutôt isolée du secteur des services. Toutefois, elle dispose d'un beau potentiel de développement de circuits courts étant donné que la concurrence semble faible.

En ce qui concerne le potentiel foncier, le bureau d'étude spécifie que plus de 80% de la capacité en matière d'urbanisation est non urbanisée. Le centre de Lierneux dispose d'un potentiel foncier composé essentiellement du sol des parcelles urbanisées. Par contre, la place du Pré du Renard constitue une poche où le renforcement de l'urbanisation apporterait une plus-value et un support à la définition d'une nouvelle centralité.

Vient ensuite le sujet des perspectives démographiques. De manière générale, on constate un vieillissement de la population important (constat général). La population âgée de 65 ans et plus va fortement augmenter dans les prochaines années. Il semble dès lors primordial d'adapter les logements au public des séniors.

La présentation se termine par une séance de questions/réponses. Le Bourgmestre demande aux membres si des éléments de l'étude socio-économique ont surpris certains d'entre eux. Un membre regrette le manque d'approfondissement sur certaines thématiques telles que les plantes invasives. Il aurait par ailleurs souhaité voir une série de photographies en lien avec le sujet.

Le Bourgmestre précise que la lutte contre les espèces invasives fait partie des priorités 2017-2019 du Contrat Rivière Amblève avec lequel la commune travaille. Ensuite, il ajoute que différentes interventions vont avoir lieu sur la commune pour éradiquer une partie des espèces invasives.

Un membre s'interroge sur les possibilités d'action en matière de castors. Le Bourgmestre précise que ces derniers constituent une espèce protégée.

Certains membres souhaitent obtenir la présentation power-point du rapport socio-économique. Cette dernière sera annexée au PV de la réunion sur le site internet du PCDR.

Un membre regrette que l'axe culturel n'ait pas été approfondi dans la présentation du rapport socio-économique. L'architecte paysagiste précise que cet axe est abordé dans le rapport mais peu mis en évidence dans la présentation power-point. En effet, il est nécessaire de résumer tout le travail fourni pour la rédaction du rapport de manière à le présenter en un temps acceptable pour les participants de la réunion.

5. Divers

Le Bourgmestre réexplique brièvement la procédure d'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon. Le PCDR devra d'abord être approuvé en CLDR. Ensuite, il sera envoyé à l'Administration régionale qui examinera la recevabilité du dossier. Le PCDR sera alors transmis à la CRAT qui remettra un avis au Gouvernement. Ce dernier se chargera d'approuver le PCDR.

Un membre précise qu'il est important d'expliquer en quoi consiste une ODR aux villageois afin de susciter leur engagement dans le processus.

Le président de la CCATM, Pierre-Dominique RUYSEN, se questionne quant à la possibilité de combiner les réunions de la CLDR avec celles de la CCATM. L'agent de développement explique qu'il est possible de fusionner les deux commissions si elles le souhaitent. Toutefois, l'ordre du jour devra intégrer les sujets des deux commissions. Le membre de la CCATM précise que les réunions sont actuellement déjà bien fournies. L'agent de développement évoque la possibilité d'organiser des CLDR ouvertes à la population pour enrichir l'information et la consultation. Les membres de la CCATM pourraient ainsi participer aux CLDR ouvertes. Les membres de la CCATM pourront également intervenir comme personnes ressources.

La réunion se termine à 21h05 (PV rédigé le 6/10/16 par MV).